



Obligation de présence du locataire

Par **doune974**, le **06/06/2013** à **20:15**

Bonjour!

je m'occupe d'une association sportive pour laquelle la Mairie met à disposition gracieusement un local pour entreposer du matériel.

A plusieurs reprises, un représentant de la Mairie est entré dans le local en notre absence pour utiliser notre matériel, et a certaines fois laissé le local ouvert sans surveillance.

Nous nous sommes plaints mais la personne en question nous répond que la Mairie étant propriétaire des lieux, elle a autorité pour entrer dans le local quand bon lui semble!

Est ce véridique?????

Merci pour votre réponse!

Doune974

Voir " prêt à usage " ou " Comodat "